SECRETARY-GENERAL'S PEACEBUILDING FUND MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



DOCUMENT DE PROJET PBF

Longueur: Max. 12 pages (plus page de couverture et annexes)

Pays: Togo			
TITRE DU PROJET : Renfo	rcement des capacités nationales et communautaires de prévention des		
conflits et violences et la prote	ction des droits de l'homme au Togo		
NUMERO Projet / MPTF G	ateway: 00112867		
Iodalité de financement Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire ("Trust fund")			
PBF:	Fonds fiduciaire pays		
	Fonds fiduciaire régional		
PRF	Nom du fonds fiduciaire :		
_	écipiendaires des fonds PBF (en commençant par l'agence chef de file),		
avec le type d'organisation	(ONU, ONG etc.):		
PNUD			
UNICEF			
- Liste d'autres partenaires de	e mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :		
Haut Commissariat à la Réconc	iliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN),		
Ministère de la Sécurité et de la	Protection Civile,		
Secrétariat d'Etat aux Droits de	l'Homme,		
Centre pour le Dialogue Human	itaire (HD),		
Haute Autorité de l'audiovisuel e	et de la communication (HAAC)		
Centre de Documentation et de	Formation sur les Droits de l'Homme (CDFDH)		
West African Network for Peace			
_	fense des Droits de l'Enfant au Togo (FODDET)		
Université de Lomé,			
Université de Kara,			
	e la Société Civile actives dans la prévention des conflits,		
UNREC,			
HCDH/Bureau Régional			
Date estimative de début du	projet ¹ : Octobre 2018		
	3 + 6 mois = 24 mois jusqu'au 30 novembre 2020		
Zones géographiques de mise (Sokodé) et Savanes (Dapaong)	e en œuvre du projet : Régions Maritime (Lomé), Kara (Kara), Centrale		
	d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF : Non		
Initiative de promotion du	· · · · · ·		
= :			
Initiative de promotion de l	configurations de l'ONU (ex. sortie de la mission de maintien de la paix)		
Projet transfrontalier ou rég			
I rojet transfrontanci ou reg	Gonai		

¹ Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer.

² Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months.

Budget total du projet PBF* (par agence récipiendaire) :

PNUD: \$ 2 010 840 UNICEF \$ 690, 271.12 Total PBF: 2 701 111,42

*Le budget total approuve et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l'approbation de PBSO, et a la disponibilité des fonds dans le compte de PBF

Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) :

Budget total du projet :

PBF 1ère tranche :	PBF 2ème tranche*:	PBF 3ème tranche*:	tranche
PNUD: \$847,478.52 UNICEF: \$300,023.35	PNUD: \$ 804,336.12 UNICEF: \$ 276,108.45	PNUD: \$ 359,025.66 UNICEF: \$ 114,139.32	

Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant: Le projet vise à (i) contribuer à la réduction des conflits et des violences récurrents liés aux questions politiques et constitutionnelles au Togo par le renforcement des capacités au niveau national et communautaire de prévention et de gestion des conflits dans les régions les plus affectées par les violences notamment Maritime (Lomé), Centrale (Sokodé), Kara (Kara) et Savanes (Dapaong); (ii) favoriser la résolution de la crise politicoinstitutionnelle par l'appui aux efforts de la médiation de la CEDEAO soutenue par les Nations Unies. Le projet vise ainsi à promouvoir un leadership transformationnel en faveur d'une résolution de la crise à travers le renforcement des capacités des jeunes, des femmes, des leaders communautaires (autorités locales, chefs traditionnels, leaders religieux, etc.), de la société civile, des media, et des forces de sécurité et de défense ainsi que des institutions nationales (HCRRUN, SEDH, Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, Commission Nationale des Droits de l'Homme) et locales (Comites Locaux de Paix) dans les régions concernées ; (iii) Favoriser la protection des droits de l'homme dans un contexte de tensions politiques à travers le renforcement des capacités nationales en matière d'éducation à la paix, de protection des droits de l'homme et de l'enfant et de promotion de l'éducation à la citoyenneté.

Résumez le processus de consultation dans le pays et le processus d'endossement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s'il existe

Le projet a été formulé suivant un processus participatif sur la base de consultations bilatérales approfondies avec les autorités gouvernementales : le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) qui en est l'institution d'ancrage, le Secrétariat d'Etat aux Droits de l'Homme (SEDH), le Ministère de la Sécurité et la Protection Civile (MSP), les Organisations non-gouvernementales (le Centre pour le Dialogue Humanitaire (HD), les Organisations de la Société Civile (le Centre de Documentation et Formation des Droits de l'Homme, la Plateforme des Organisations de la Société Civile pour la prévention des conflits) ainsi que les Comités Locaux de Paix (CLP). Dans le cadre des activités du Groupe des cinq missions diplomatiques G5 (Union Européenne, Allemagne, Etats Unis, France NU), le projet a été présenté en vue de susciter un accompagnement ultérieur et le développement de synergies avec des initiatives existantes. Bien qu'aucun engagement n'ait été exprimé dans l'immédiat, l'intérêt suscité permet de maintenir l'espoir d'un appui plus important si des résultats probants sont portés à leur attention. Les Etat Unis sont en train d'élaborer un projet d'appui à la prévention des conflits et des discussions sont en cours pour établir des synergies avec le projet PBF.

	rojet ³ : 1 et le montant du budget total du projet alloues aux activités qui ont un lieu direct xes / renforcement des capacités des femmes: 8 % soit \$ 217,030
Marqueur risque du p	rojet ⁴ : 2
	e d'intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux sissez seulement un domaine ⁵) : 2.3
institutions et des acte inégalités, la modernisat des droits de l'homme à la gouvernance, l'état gouvernance, et la préve programme 2019-2023 a particulier à travers un a	F auquel le projet contribue est le suivant : « D'ici 2018, les capacités des urs à l'échelle nationale et locale sont améliorées, avec la réduction des ion de l'État, le renforcement de la paix et de la démocratie, et la promotion ». L'UNDAF 2019-2023 et le CPD du PNUD dont un des piliers est consacré de droit et la consolidation de la paix, ont intégré des résultats relatifs à la ention des conflits. Le CPD de l'UNICEF précise également que le nouveau agira rapidement et efficacement pour soutenir la pérennisation de la paix, en apprentissage de compétences pratiques ciblant les jeunes. f de Développement Durable auquel le projet contribue : ODD 16
Type de soumission :	S'il s'agit d'une révision de projet, sélectionnez tous les changements qui s'appliquent et fournissez une justification brève en bas :
Nouveau projet Révision de projet	Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : 06 jusqu'au 30 novembre 2020 Changement de résultat / sujet : Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : Budget PBF additionnel : Budget additionnel par agence récipiendaire USD XXXXX
	Justification courte pour la révision :

NB: s'il s'agit d'une révision, montrez tout changement du document projet en rouge ou en MODE REVISION. Veuillez également inclure un nouveau cadre de résultat et budget en indiquant de manière claire les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

³ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal.

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative.

⁴ 0 = risque faible pour l'attente des résultats

^{1 =} risque moyen pour l'attente des résultats

^{2 =} risque élevé pour l'attente des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

^(2.1) Réconciliation nationale; (2.2) Gouvernance démocratique; (2.3) Prévention/gestion des conflits

^(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

^(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale;

^(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

JUSTIFICATION

Le projet « Renforcement des capacités nationales et communautaires de prévention des conflits et violences et la protection des droits de l'homme au Togo » a eu le premier transfert des fonds PBF en novembre 2018, mais a connu un retard de démarrage à cause du retard pris dans la mise en place de l'équipe de coordination du projet. Cette dernière n'a été installée qu'en mai 2019. Avec l'équipe de projet mise en place, le projet a accéléré sa planification et mise en œuvre et, après 8 mois d'activités (février 2020), le projet a permis de :

- Renforcer les mécanismes communautaires de prévention et de gestion de conflits : 244 leaders communautaires ont été formés sur la prévention et la gestion pacifique des conflits
- Former 175 enseignants (08 femmes) et 6 388 jeunes écoliers (3376 garçons, 3012 filles) sur la citoyenneté, la gestion pacifique des conflits, les notions de paix, de dialogue
- Appuyer la mise en place des mécanismes de consultation/concertation des jeunes et des adolescents dans les préfectures ciblées par le projet : installation des mécanismes de consultation/concertation des adolescents dans quarante (40) cantons de quatre (04) préfectures. Au total, 40 Conseils Consultatifs Cantonaux des Enfants (CCCE) ont été installés avec 800 adolescents dont 400 adolescentes.
- Contribuer à améliorer la confiance entre les communautés et les forces de sécurité: 1553 forces de sécurité (dont 183 femmes) ont été formés en technique de dispersion non violente des foules et protection des droits de l'homme et 2 rencontres d'échanges entre les FDS et les représentants des populations ont été organisées
- Renforcer la protection des droits de l'homme : Un pool de 173 défenseurs des droits de l'homme (DDH) volontaires (dont 45 femmes) ont été formés et ont été déployés pendant les élections locales ; 155 professionnels de la presse (dont 19 femmes) formés sur le thème « médias : prévention des conflits et violences et protection des droits de l'homme et de l'enfant. Une charte des « médias pour la prévention des conflits et violences et la protection des droits de l'homme et de l'enfant au Togo » a été élaborée et signée par 10 organisations professionnelles de la presse.

Cependant certaines activités programmées n'ont pas été réalisées ou ont connu un retard dans leur mise en œuvre pour des raisons suivantes : (i) retard avec le commencement du projet ; (ii) la tenue des élections locales (juin-juillet 2019) au cours desquelles les partenaires institutionnels n'ont pas été disponibles pour les activités du projet ; et (iii) la non-maîtrise des procédures de financement de l'UNICEF et du PNUD par les partenaires d'exécution. Il s'agit notamment de :

- 1. Renforcement des capacités des membres des comités locaux de paix (CLP) et la prévention/médiation des conflits (les membres de 12 CLP seulement sur les 39 ont bénéficié des appuis-accompagnement au cours de 2019)
- 2. Développement d'un logiciel pour la gestion des cas d'enfants et adolescents en conflit avec la Loi

- 3. L'aménagement de commissariats/brigades suivant les normes de fonctionnalité;
- 4. La réhabilitation des centres d'information et de formation sur les Droits de l'homme et la paix de Sokodé et Kara.

Des mesures/actions ont été engagées afin de lever ces difficultés et contraintes, y compris des sessions de formation sur les procédures du PNUD/UNICEF au profit des points focaux et/ou des responsables financiers des partenaires d'exécution, et un atelier de planification conjointe (le 16 janvier 2020) avec l'ensemble des partenaires d'exécution, ce qui a également pris en compte le fait que certains partenaires/acteurs ne seront pas disponibles durant le processus électoral des présidentielles du 22 février 2020.

Pour ces raisons une demande de prorogation de 6 mois (jusqu'au 30 novembre 2020, au lieu du 31 mai 2020, comme prévu initialement) est demandée afin de consolider les acquis du projet et d'achever les activités entamées. Simultanément, une demande de réallocation budgétaire/ d'ajustement des activités est demandée concernant l'allocation prévue dans le budget du projet pour l'appui à la médiation de la CEDEAO (budget de \$295,000). La fin de la médiation de la CEDEAO à la fin de 2018 a rendu cette activité moins pertinente. Donc, en consultation avec les parties prenantes nationales, le projet prévoit la réallocation de ces fonds pour :

- Renforcer les capacités des comités locaux de paix (CLP) ainsi que des leaders communautaires additionnels, surtout en matière de prévention et gestion des conflits en vue d'une meilleure appropriation des acquis du projet. \$195,000 additionnels dans le Résultat 1 - Produit 1.1.
- Poursuivre les dialogues civilo-militaires additionnels couplés à des activités de rapprochement communautaire qui se sont avérés comme une activité à impact rapide. En effet, lors des deux rencontres organisées (à Sokodé et Mango), les parties prenantes ont vivement souhaité que ce type de rencontre (jugé par les participants comme très constructif des liens de confiance et de collaboration entre les FDS et les populations civiles) soit régulièrement tenu et qu'il s'étende à d'autres régions/préfectures du pays. Le projet va aussi soutenir le gouvernement a-à institutionnaliser ce dispositif de dialogue. \$30,000 additionnels dans le

Résultat 2 – Produit 2.2.

Réaménager suivant les normes de fonctionnalité d'un commissariat de police (Sokodé) et deux brigades de gendarmerie (Kanté et Sotouboua) qui pourront servir de référence. En effet, suite à la mission conjointe d'évaluation des besoins des commissariats identifiés, il s'est révélé que le budget initialement prévu (\$40,000) est très insuffisant et il apparait nécessaire d'augmenter cette ligne budgétaire. \$50,000 additionnels dans le Résultat 2 – Produit 2.1.

SIGNATURES DU PROJET:

6	AGENCE RECIPIENDAIRE	Représentant du gouvernement national
1: 1	Name of Representative: ptibu Mamadou DIA	Nom: Madame Awa NANA DABOYA
ramme de	Senature	Signature
der o	euples 8	Tag A
	Name of Agency: PNUD	Titre : Présidente du Haut-Commissatiat à la Réconchation et au Renforcement de l'Unité (HCRROY) Date et tampon :
Too I G	Ditte et tampon: 16 03 2020	On the span was a second
- Anna	Date et tampon: 10 0 5 0000	Date et tampon :
	AGENCE RECIPIENDAIRE	Coordinateur Résident
	Name of Representative: Aissata BA SIDIBE	Nom: Damien MAM Coordon No.
*uni	Signature	Signature
0/1/34	Name of Agency: UNICEF	
	A11/2	(a)
D WELL	Date of Tempor	Date & tampon
A COLOR	8 MAR 2020	16 MARS 2020 TOEO*
TONE	00000	
CONS UNIES	Peacebuilding Support Office (PBSO)	
/For		
71 01	Oscar Fernandez-Taranco	
	Signature .	
	Assistant Secretary-General, Peacebuilding Support Office	
	Date& Seal April 2, 2020	

 $^{^{\}rm 6}$ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence récipiendaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification pour l'appui de PBF

Classé comme un État fragile, le Togo connait depuis plusieurs années des confrontations politiques récurrentes menaçant la stabilité du pays. Les querelles autour de réformes constitutionnelles et de la dévolution du pouvoir politique en constituent les principaux déclencheurs. Les crises électorales ont installé le pays dans une alternance d'épisodes de violences et d'accalmies. Malgré divers processus de dialogue et des efforts de réconciliation nationale, la stabilité du pays est toujours à risque, du fait de la vulnérabilité du pays aux violences d'ordre politique, de l'effritement du tissu social, et de la faiblesse des capacités de résilience aux conflits des institutions et des populations.

L'Accord Politique Global (APG) du 20 Aout 2006 à la suite de la crise de 2005 qui s'est soldée par des centaines de victimes, a recommandé entre autres, la création d'une commission chargée de proposer des mesures susceptibles de favoriser le pardon et la réconciliation nationale qui s'est traduite par la création en 2009 de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) avec pour mandat de faire la lumière sur les actes de violence à caractère politique de 1958 à 2005 et de faire des recommandations pour garantir la non répétition.

A travers la CVJR, le Togo a emprunté la voie de la justice transitionnelle pour aider à solder son passé et réconcilier ses différentes composantes sociopolitiques. Les constats de la CVJR sont contenus dans son rapport en 4 volumes assorti de 68 recommandations publié en avril 2012 qui permet de comprendre les causes profondes et la complexité des conflits et des violences notamment liées aux élections.

La CVJR a indiqué que les crises politiques qui se sont succédées ont contribué à désarticuler la cohésion sociale et n'ont pas permis de réaliser l'intégration nationale requise pour une stabilité durable. Dans ce contexte, « tout part de l'ethnie et tout y retourne par le jeu des relations de parenté, d'alliances et de clientélisme... c'est pourquoi, les luttes politiques ont tendance à prendre des allures de règlement de compte ethniques ». 7 Le rapport de la CVJR a fait ressortir que certaines localités connaissent des turbulences intercommunautaires émaillées parfois de violences exacerbées en périodes électorales. Il s'agit des incidents de Bodjé, de Kévé, de Barkoissi, de Bassar et Sotouboua, de Djerehouye, des terrains de Tchawanda et de Lama Sud, des incidents entre Akebou et Akposso, entre Ewé et Kabyè, entre Kabyè et Kotokoli, ou encore l'affrontement entre Mossi et Konkombas. Les origines de la plupart des conflits relèvent essentiellement de litiges fonciers, de rivalités de la chefferie traditionnelle et de revendications politiques en partie liées à la dévolution et à l'exercice du pouvoir politique. Ces divers conflits ont entraîné des violences et des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales allant aux atteintes à la vie, à l'intégrité physique, morale et psychologique, à la destruction, la dégradation et le pillage de biens meubles et immeubles publics et privés, en passant par le déplacement forcé des populations fuyant ainsi les violences.

La recommandation numéro 54 du rapport de la CVJR dispose que « des réparations communautaires et collectives soient privilégiées dans le cas des conflits intercommunautaires et de déplacements de populations. Ces réparations qui peuvent prendre la forme d'œuvres d'utilité publique ou de projets de développement doivent être distinguées des projets de l'Etat.

-

⁷ Rapport CVJR 2012

En outre la CVJR recommande qu'une attention particulière soit accordée aux problèmes fonciers, à la chefferie traditionnelle et aux abus d'autorité qui sont souvent à la base des conflits intercommunautaires. La CVJR recommande enfin que là où les conditions le permettent, des actions de réconciliation traditionnelle ou de médiation soient menées en vue de rétablir la cohésion entre les groupes sociaux en conflit ».

Après l'achèvement de la mission de la CVJR en 2012, le Gouvernement a mis sur pied le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) chargée de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR), en particulier du programme de réparation et des réformes se rapportant au respect scrupuleux des droits de l'Homme, aux réformes institutionnelles et à l'organisation de la société.

Le HCRRUN a donc comme objectif de créer les conditions favorables à la mise en œuvre du processus de réparation, de mettre en œuvre les réparations (immatérielles et matérielles) et favoriser la formulation et la mise en œuvre des réformes institutionnelles et constitutionnelles visant au renforcement de la cohésion sociale.

Les délais pris dans l'adoption des réformes institutionnelles et constitutionnelles notamment celles relatives à la limitation du mandat du Président de la République et son mode d'élection sont parmi les facteurs déclencheurs des tensions politiques récentes qui sont porteuses de risques de violences.

Résurgence des tensions en aout 2017

Depuis août 2017, le pays connait une résurgence des tensions sociopolitiques marquées par des meetings et marches politiques aboutissant souvent à de violents affrontements entre les forces de sécurité et les manifestants. Tout a recommencé quand le Parti National Panafricain (PNP) a organisé une manifestation de rue à Lomé et dans quatre autres villes pour demander l'application des réformes politiques et institutionnelles préconisées par le rapport de la CVJR de 2012. A l'appel de Tikpi Salifou Atchadam, chef du PNP, et de quelques partis de l'opposition, les manifestations ont enregistré de fortes affluences créant une grande tension dans le pays. Au cours des manifestations, les opposants ont exigé la limitation du mandat du Président de la République et ont appelé au départ immédiat du Président de la République actuel.

Les premières manifestations ont été violemment réprimées : deux manifestants ont été tués et treize autres blessés par des coups de feu, selon le rapport publié par les autorités togolaises. Des affrontements entre les manifestants et les forces de sécurité ont également été enregistrés dans plusieurs autres villes (Anié, Sokodé, Mango, Bafilo et Kara). La tension a encore été exacerbée par l'arrestation de l'imam de Sokodé le 16 octobre 2017. Cela a accentué la colère de la population de Sokodé qui est sortie dans les rues de la ville et a saccagé les installations et les propriétés du gouvernement et des privés (commissariat de police, véhicules, banques, etc.). La protestation s'est propagée dans Lomé où les mêmes violences se sont produites. Le bilan des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre depuis aout 2017 fait état de 12 décès dont 2 enfants et 2 éléments des forces de sécurité ; 136 personnes auraient été arrêtées pendant les manifestations. Parmi eux, 30 ont été jugés.

Protection des Droits de l'homme

Sur le plan des droits de l'homme, la situation est restée marquée par des réactions parfois disproportionnées des forces de sécurité et de défense lors des manifestations publiques. En

février 2017, un manifestant a été abattu et plusieurs personnes ont été blessées à la suite de l'intervention de la police pour disperser des manifestants qui protestaient contre la hausse des prix du carburant. Le même scénario a été répété en juin 2017 quand une marche d'étudiants a été rapidement dispersée par la police parce que "non autorisée ". Des affrontements violents entre la police et les étudiants s'en sont suivis pendant 3 jours. Il y'a eu plusieurs arrestations, y compris celle du Président de la Ligue togolaise des droits des étudiants et ses camarades. L'utilisation disproportionnée de la force lors des opérations de l'ordre par les forces de sécurité auraient causé beaucoup de dommages humains et matériels. Cette situation fait ressortir notamment des insuffisances dans les techniques de contrôle des foules et de respect des droits de l'homme lors des manifestations publiques.

La fermeture du Bureau de pays du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (HCDH) en juin 2015 a conduit les autres organismes des Nations Unies y compris le PNUD à jouer un rôle plus important dans la surveillance des droits de l'homme. Les droits de l'homme demeurant un enjeu de la crise sociopolitique, il est nécessaire de continuer à bâtir une capacité de surveillance, de formation et de plaidoyer au profit des acteurs afin de préserver durablement les libertés dans le pays.

Au Togo, il existe de nombreuses organisations de défense des droits de l'homme (ODDH) et des milliers d'activistes des droits de l'Homme. La situation des défenseurs des droits de l'homme (DDH) est en forte corrélation avec l'état d'avancement des droits humains dans le pays. Certes il y'a des améliorations que ce soit sur leur sécurité ou les conditions d'exercice de leur travail de protection et de promotion des droits de l'Homme et les progrès réalisés sur le respect des libertés de réunion, d'expression et de presse contribuent relativement à faciliter le travail des ODDH et des médias. Cependant, l'intervention desdits acteurs ne reflète pas encore le professionnalisme nécessaire à la garantie de leur crédibilité. Bon nombre de défenseurs des droits humains au Togo ignorent les instruments internationaux et régionaux qui les protègent, ainsi que leurs droits et devoirs. Certains défenseurs n'ont pas une connaissance des mesures à prendre pour assurer leur propre sécurité. Et cela, non seulement les expose aux différents risques précités mais par-dessus tout freine l'efficacité de leurs actions et l'impact de leur engagement en faveur de la situation des droits de l'Homme dans le pays. Le PNUD en partenariat avec le Centre de Documentation et de Formation sur les droits de l'Homme (CDFDH), avait mis en place un « Programme pilote de Professionnalisation du travail des Défenseurs de DH au Togo » d'Octobre à Décembre 2017. Les résultats obtenus à l'issue de cette phase pilote montrent la nécessité d'élargir ce programme à un plus grand nombre de DDH afin d'éradiquer ou en tout cas réduire la portée de ce manque de professionnalisme, et mieux faire contribuer les DDH à la consolidation de la paix.

Relations entre les civils et les forces de sécurité

La succession de crises socio-politiques ponctuées d'affrontements entre populations et forces de défense et de sécurité est également empreinte d'actes de défiance de citoyens vis-à-vis de l'autorité sécuritaire. La violence exercée parfois par les manifestants contre les forces de l'ordre s'est soldée par la mort de deux militaires en fonction lors des manifestations de 2017. Cela a davantage mis à mal la relation de confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité.

Media et vie politique

Les médias, notamment la presse écrite et les radios privées, jouent un rôle important dans la retransmission des débats politiques au niveau national et local. Par le passé comme à la veille des élections législatives de 2013, des radios locales ont eu à jouer un rôle d'amplificateurs de

tensions au risque de créer des affrontements intercommunautaires ayant des motivations politiques. Les médias constituent aussi des vecteurs de messages de paix et de réconciliation et possèdent un potentiel de transformation positive et de renforcement de la cohésion sociale s'ils sont bien utilisés.

Comme dans beaucoup de pays africains, le développement des réseaux sociaux au Togo, à la suite du développement de la téléphonie, a connu une croissance exponentielle. La diffusion immédiate de l'information et de la culture a permis à la démocratie de connaître un essor sans précédent. Les réseaux sociaux offrent de nouvelles modalités aux rapports sociaux, non seulement entre les individus mais aussi ce qui se passe dans la société à travers ses structures, ses services, son administration mais aussi ses femmes et hommes politiques et finalement l'ensemble du champ de représentation du peuple par ses élus, leaders sociaux, communautaires ou politiques.

Impact de la crise actuelle sur la situation socioéconomique

Une des conséquences de cette crise est le ralentissement économique et la destruction des gains de développement, compromettant ainsi les capacités du pays à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. La crise déclenchée depuis aout 2017 a obligé le gouvernement à réduire le budget général de l'Etat de 1% en 2018 afin de l'adapter aux perspectives réalistes des collectes de revenus intérieurs. De même, l'activité économique a été considérablement ralentie, ce qui affecte le revenu des ménages, compromet les efforts de lutte contre la pauvreté, et plonge le pays dans un cercle vicieux favorable à la persistance des conflits. A cause de la crise de 2017, les perspectives de croissance économiques ont été réduits de 0,6 points de pourcentage.

Les enfants, adolescents, jeunes et le niveau de pauvreté

La population est estimée à 7,4 millions habitants en 2018 avec 48% de jeunes de moins de 18 ans, (51% garçons, 49% de filles)⁸. Cette tranche fait face à de nombreux défis liés au niveau de pauvreté (60.4%) et de sous-emploi (25.8%). L'étude sur la typologie des conflits réalisée en 2012 reconnaît que le niveau de pauvreté dans le pays pourrait être une source de conflits, et surtout chez les adolescents et les jeunes parmi lesquels, beaucoup passent de nombreuses années à la recherche du premier emploi. Cette situation a pour conséquence la délinquance, l'alcoolisme et l'exacerbation des frustrations des jeunes vis-à-vis des politiques, en qui ils voient l'origine de tous leurs malheurs et les expose davantage aux risques d'instrumentalisation par les partis politiques. Cet état des choses contribue à cristalliser les antagonismes autour des questions politiques et constitutionnelles. L'étude préconise ainsi la mise en œuvre de mesures favorisant l'entrepreneuriat local, l'accès aux services sociaux comme mécanismes de prévention des conflits. En outre, beaucoup de ces jeunes ne disposent pas de connaissances solides sur les questions de citoyenneté, de respect des différences, de consolidation de la paix, ce qui a pour conséquence de les rendre moins tolérants avec ceux qui n'ont pas les mêmes opinions politiques qu'eux ou qui sont différents d'eux.

Réponse de la communauté internationale à la crise actuelle

Pour donner suite aux appels de l'ONU, de l'Union africaine, et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président Ghanéen Nana Akufo-Addo a accepté de jouer un rôle de médiation en facilitant le dialogue entre l'opposition et le parti au pouvoir. Cette médiation facilitée par le Président Nana Akufo-Addo initiée le 19 Février 2018 et relancée le 23 Mars 2018 s'est retrouvée confrontée à l'intransigeance des protagonistes sur

10

⁸ Perspectives démographiques du Togo 2011-2031

les questions du retour à la constitution de 1992 et de la révision du cadre électoral qui constituent les points principaux d'achoppement de la médiation.

Pour faire avancer les positions, le sommet extraordinaire de la CEDEAO tenu le 14 Avril 2018 à Lomé a engagé les Présidents Nana Akufo-Addo du Ghana et Alpha Condé de la Guinée à conjointement poursuivre les efforts de médiation en vue de proposer des solutions de sortie de crise. Les deux Chefs d'Etat ont effectué, le 27 juin, une mission à Lomé à l'issue de laquelle plusieurs points d'accord ont été obtenus notamment : la poursuite par le gouvernement des mesures d'apaisement consistant à la libération des manifestants emprisonnés et l'autorisation des marches, le report des élections législatives et la prolongation du mandat des députés jusqu'à une date indicative fixée à fin novembre 2018. Le Sommet des Chefs d'Etat tenu à Lomé le 31 Juillet 2018, a adopté une feuille de route qui recommande la poursuite du dialogue entre les principales parties prenantes, le renforcement des mesures d'apaisement et de confiance, l'organisation en Décembre 2018 d'élections législatives transparentes crédibles et inclusives, le vote des togolais de la diaspora, et la refonte du fichier électoral. La feuille de route préconise aussi la réforme de la Cour Constitutionnelle, l'adoption par voie parlementaire des réformes constitutionnelles relatives à la limitation du mandat du Président de la République a deux (02) termes, son élection à la majorité absolue des suffrages exprimés et le cas échéant, à deux tours de scrutin.

Ce momentum pourrait être mis à profit pour engager davantage des franges importantes de la société comme les jeunes, les femmes, les leaders communautaires et de la société civile dans l'appropriation des enjeux de la feuille de route, pour tempérer les ardeurs, faire baisser la tension politique et œuvrer à la réussite des mesures de réformes

Face à la détérioration de la situation politique, la Coordination Résidente du SNU a demandé, et obtenu le renforcement du Bureau du coordonnateur résident (RCO) avec une équipe technique de médiation et une équipe légère. L'équipe technique de médiation, composée d'un expert en médiation déployé par l'unité de soutien à la médiation de l'ONU, un expert électoral déployé par la Division de l'assistance électorale des Nations Unies ainsi que le Conseiller Paix et Développement a été chargée de soutenir les efforts de médiation depuis la fin novembre 2017. Elle est en stand-by et peut être déployée à tout moment par le Département des Affaires Politiques (DPA) sur demande de la Coordination Résidente. Quant à l'équipe légère, composée de 2 experts en droits de l'homme et d'un expert en droit constitutionnel, elle a apporté un appui dans la réflexion sur les questions relatives aux droits de l'homme.

La médiation de la CEDEAO s'est poursuivie avec les parties prenantes au dialogue inter togolais pour le respect et la mise en œuvre de la Feuille de route. Elle a pris fin avec les élections législatives du 20 décembre 2018, scrutin auquel la Coalition des quatorze partis de l'opposition n'a pas pris part⁹.

La CEDEAO et les Nations unies ont accompagné le pays après les élections législatives. Ainsi des progrès importants sont enregistrés : les réformes constitutionnelles adoptées le 8 mai 2019 et qui portent essentiellement sur la limitation du mandat du président de la République, le mode de scrutin à l'élection présidentielle, le vote de la diaspora, la composition de la Cour Constitutionnelle... et l'organisation d'une élection présidentielle pacifique le 22 février 2020

11

⁹ Communiqué final de la 54^{ème} session de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO du 22 décembre 2018

Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

Objectifs du projet et sa justification stratégique :

Le projet proposé vise les objectifs suivants : (i) contribuer à la réduction des conflits et des violences récurrents liés aux questions politiques et constitutionnelles par le renforcement des capacités au niveau national et communautaire de prévention et de gestion des conflits dans les régions les plus affectées par les violences; (ii) favoriser la résolution de la crise politicoinstitutionnelle par l'appui aux efforts de la médiation de la CEDEAO soutenue par les Nations Unies. Le projet entend y contribuer notamment en œuvrant à l'émergence d'un leadership transformationnel au niveau des agents de changement que sont les jeunes, les femmes, les responsables de la société civile, les media, les communautés locales y compris des chefferies traditionnelles et congrégations religieuses, tous engagés pour l'appropriation des réformes constitutionnelles et institutionnelles par les communautés, l'éradication de la violence notamment liée aux crises politiques. Il s'agira aussi de doter les institutions nationales concernées de capacités en prévention et de gestion des conflits par des mécanismes alternatifs locaux d'éradication des violences. (iii) Favoriser la protection des droits de l'homme et des enfants dans un contexte de tensions politiques à travers le renforcement des capacités nationales en matière d'éducation à la paix, de protection des droits de l'homme et de l'enfant et de promotion de l'éducation à la citoyenneté.

Les jeunes dont la frange comprise entre 15 et 35 ans représentent 33% de la population et la frange en dessous de 14 ans 40 % ¹⁰, sont une composante importante essentielle. Ceci constitue à la fois un défi et une opportunité pour le pays. Les jeunes de plus de 15 ans jouent un rôle moteur dans les mouvements associatifs, les organisations communautaires de base, et la société civile. Les moins jeunes sont une cible privilégiée pour la formation à la citoyenneté et l'éducation à la paix.

Le rôle de la femme dans la résolution des conflits locaux au Togo n'est pas négligeable. L'étude de Mme Pépévi Kpakpo¹¹ a en effet montré que, même si apparemment la femme est exclue des instances du pouvoir dans les sociétés traditionnelles togolaises, elle n'en constitue pas moins un symbole de paix. Par exemple la femme intervient chez les Moba du Nord Togo comme symbole de cessez-le-feu. Lorsqu'il y a un conflit armé dans ce milieu et que la femme va au-devant de la scène avec une calebasse remplie de cendre, le conflit prend immédiatement fin. La cendre signifie « le feu est éteint.

Malgré l'importance de leurs rôles, les femmes et les jeunes sont souvent marginalisés dans le processus de paix que ce soit au niveau national ou au niveau communautaire. Or l'expérience dans plusieurs pays ainsi que de nombreuses études menées à travers le monde montrent que les femmes et les jeunes constituent une grande force pour impulser une paix durable si on leur donne une chance d'être impliqués dans les différents processus de recherche de la paix. Leur participation dans le processus de paix est également une exigence des Résolutions 1325 et connexes sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi que la Résolution 2250 sur les jeunes, la paix et la sécurité.

Le projet contribuera aussi à promouvoir une citoyenneté responsable et pacifique d'adolescents et jeunes, à travers la mise en œuvre de l'enseignement aux « compétences de

¹⁰ Plan National de Développement 2018-2022 page 29

¹¹ Kpakpo P. A., *La femme et le pouvoir dans la société togolaise traditionnelle*, Revue du CAMES-Série B, vol. 006 N°1-2, 2004, p. 50.

vies courantes ». L'objectif ultime recherché par le projet c'est de démontrer qu'avec des jeunes, des femmes, des leaders communautaires et de la société civile éduqués et formés à une nouvelle citoyenneté, engagés à œuvrer pour la réduction des violences, contribuent à l'établissement d'une paix durable, prérequis pour le développement durable du Togo.

Il est en cohérence avec le Plan National de Développement du Togo et aligné sur l'UNDAF dont l'effet pertinent est décliné comme suit : « D'ici 2018, les capacités des institutions et des acteurs à l'échelle nationale et locale sont améliorées, avec la réduction des inégalités, la modernisation de l'État, le renforcement de la paix et de la démocratie, et la promotion des droits de l'homme ». Ce projet est également articulé au Plan Stratégique du PNUD, en ce qu'il permet de prévenir la résurgence de violences à grande échelle et renforcer la résilience des communautés à cette crise récurrente qui compromet les efforts de développement durable du gouvernance du CPD du PNUD : « renforcement de la Togo. Il est aligné au pilier gouvernance, de l'état de droit et la consolidation de la paix ». Il est aussi complémentaire au projet « mise en œuvre d'une Infrastructure pour la Paix au Togo » démarré en 2017, qui a mis en place les Comités locaux de Paix dans 37 préfectures du pays, et qui ont déjà conduit des analyses de conflit au niveau local et élaboré des plans d'actions pour l'année 2018. Le projet est également aligné au CPD de l'UNICEF, qui précise que le nouveau programme 2019-2023 agira rapidement et efficacement pour soutenir la pérennisation de la paix, en particulier à travers un apprentissage de compétences pratiques ciblant les jeunes, ainsi qu'au Plan Stratégique de l'UNICEF 2018-2021, objectif 3 « chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation ».

Le projet est aligné à l'ODD 16 et s'inscrit dans l'agenda de prévention des conflits adopté par le Secrétaire Général des Nations Unies en 2017. L'implication des jeunes, des adolescents et des enfants comme cibles et acteurs du projet répond aux impératifs de mise en œuvre de la résolution 2419 (2018) du Conseil de Sécurité qui appelle à l'implication des jeunes dans les efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Le projet entend mettre un accent particulier sur l'approche basée sur les droits de l'homme en prenant en compte, par exemple, la dimension égalité et équité en genre permettant d'inclure les femmes dans les dynamiques de paix et apporter ainsi la sensibilité genre à la consolidation de la paix au Togo. Leur formation dans la prévention et la gestion des conflits est marginale. Par ailleurs, l'analyse de situation menée dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) a révélé que, malgré tous les programmes relatifs à l'égalité des sexes et la non-discrimination contre les femmes, les instances politiques et publiques restent dominées par les hommes avec seulement 18% de femmes au parlement et 24% au gouvernement. Il s'agira en relation avec les organisations de femmes de soutenir les femmes vulnérables et les femmes victimes pour aider au renforcement du leadership féminin et leurs capacités de transformation des dynamiques de conflits pour la consolidation de la paix. À cet égard, le projet comprendra une stratégie d'information, de communication et de renforcement des capacités efficaces concernant la promotion de l'égalité en genre afin d'accroître la contribution des femmes à la prévention de conflits et à la réconciliation nationale.

L'approche basée sur les droits de l'homme que prend ce projet implique par ailleurs de renforcer les capacités de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), suite à la promulgation le 20 juin 2018 de la nouvelle loi organique relative à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la CNDH. Cette loi arrime le Mécanisme National de Prévention de la torture (MNP) à la CNDH et rend permanents tous les membres de la

Commission, qu'il s'agira de former afin de leur permettre de remplir pleinement leur rôle. Leur charge supplémentaire de conduite du MNP, qui consistera à surveiller les lieux de privation de liberté et à dénoncer d'hypothétiques violations des droits de l'homme observées, découle de la ratification par le Togo du Protocole facultatif à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT), le 20 juillet 2010, qui requiert la mise sur pied d'un MNP. Il s'agira donc de soutenir la CNDH dans sa lutte contre la pratique de la torture et autres mauvais traitements dans les lieux de privation de liberté, qu'elle réalisera en appuyant techniquement les systèmes judiciaire et pénitentiaire, et plus généralement dans la réalisation de son mandat en accord avec les standards internationaux (principes de Paris).

Bien que l'État soit l'acteur principal à qui il incombe de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'homme contenus dans les instruments régionaux et internationaux, les organisations de la société civile (OSC) ont quant à elles un rôle complémentaire mais essentiel à jouer pour la consolidation de la paix, que ce projet entend reconnaître et soutenir. En se trouvant au plus près des détenteurs de droits, les OSC sont en mesure d'observer les violations commises, de les documenter et d'alerter les mécanismes nationaux et internationaux des droits de l'homme. Il est crucial de permettre aux OSC, qui parfois manquent de ressources et de capacités, de dépasser ces contraintes afin de pouvoir collaborer efficacement avec les mécanismes des droits de l'homme, notamment à travers la soumission de rapports alternatifs. Au Togo, les OSC sont très engagées pour trouver une sortie à la crise actuelle, et tout projet de consolidation de la paix dans le contexte électoral se doit de composer avec elles. Les défenseurs des droits de l'homme, en particulier, jouent un rôle de garde-fous et de lanceurs d'alerte essentiel qu'il s'agit de protéger et de former.

Enfin, le projet veillera à fournir un appui technique au Haut-Commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (HCCRUN) afin de faciliter la mobilisation des familles des victimes et des survivants et de permettre leur pleine participation ou représentation tout au long de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR sur la lutte contre l'impunité, les garanties de non répétition et la réparation des victimes.

Résultats et composantes du projet :

Résultat 1. Les leaders locaux, les femmes, les hommes, les jeunes, la société civile et les médias ainsi que les institutions au niveau local et national participent activement à la réduction de conflits violents liés aux questions politiques et constitutionnelles

Il s'agira dans ce projet d'optimiser les mécanismes d'implication des femmes, des jeunes, des leaders locaux (autorités locales, chefs traditionnels, leaders religieux, etc.), des media ainsi que des institutions nationales et locales dans le processus de réconciliation nationale et de résolution des conflits notamment en mettant l'accent sur les dispositions des résolutions 1325, 1820 et 2250 et promouvant le leadership féminin et des jeunes dans la prévention et la gestion des conflits et la préservation de la paix. Le renforcement de leurs capacités, leur organisation en forces de changement et la création d'espaces d'expression et d'interaction avec les acteurs politiques constitueront des stratégies pour promouvoir une citoyenneté responsable et pacifique.

Le projet soutiendra la mise en œuvre de l'enseignement aux « compétences de vies courantes » dans 75 écoles de la zone d'intervention ciblée. Les écoles choisis seront des écoles situées dans la région des Savanes (la composante éducation de l'UNICEF n'intervient pas dans les

autres zones du projet), et dans lesquelles l'UNICEF est déjà présente à travers l'approche « écoles amies des enfants ». Il s'agit d'une approche qui prône une école ouverte à tous (école inclusive), qui donne les mêmes chances aux filles et aux garçons (équité), où la communauté participe et se mobilise, qui offre un environnement sain et protecteur et qui favorise des apprentissages.

Le manuel de compétences de vie courante élaborée par l'UNICEF et qui aborde des questions telles que le leadership, la citoyenneté, le respect des différences, sera utilisé à cet effet. Le système judiciaire sera renforcé pour assurer une prise en charge des enfants et adolescents en conflits avec la loi du fait de la crise, et ainsi contribuer à un apaisement de la situation socio politique. Des formations seront dispensées à 150 enseignants pour permettre aux adolescents qu'ils encadrent d'acquérir des compétences de base leur permettant d'affronter toutes les situations de la vie auxquelles ils auront à faire face y compris la consolidation de la paix et la gestion pacifique des conflits. Trois documents de formation dont le manuel de l'adolescent(e) incluant des modules sur le leadership, la citoyenneté : droits et devoirs, le respect des différences, le cahier d'exercices et le guide de l'enseignant) ont été développés à l'endroit des enseignants et des élèves. Ils seront utilisés pour initier dans les écoles l'éducation des adolescents et adolescentes aux compétences de vie courante.

1.1 Renforcement des capacités de prévention et de médiation des principaux acteurs

L'articulation des résultats de la médiation internationale et les activités de renforcement des capacités de prévention et de promotion du dialogue au niveau des communautés est une dimension importante de la stratégie du projet. A cet égard, il s'agira notamment de favoriser une plus grande appropriation des réformes envisagées dans la feuille de route et contribuer à renforcer le climat de confiance avec les dirigeants et les représentants des communautés. La confiance des populations au processus coordonné par la médiation de la CEDEAO est importante pour la crédibilité des réformes et leur appropriation par l'ensemble des acteurs. A cet effet le projet veillera d'une part à organiser des fora autour des réformes préconisées par la feuille de route pour sa compréhension et d'autre part mettra en place un groupe de personnalités appelé « Amis de la paix » pour servir d'intermédiaires de haut niveau afin de faciliter l'appropriation des réformes et dans une perspective plus large, servir comme ambassadeurs auprès des populations pour une paix durable au Togo. A travers des rencontres formelles (conférences débats, atelier d'information et d'échanges) avec les principaux acteurs de la vie publique (institutions de la république, universités, leaders religieux, associations professionnelles, chefs traditionnels et chefs de canton, OSC, etc.) et par un engagement avec les médias, le groupe plaidera pour bâtir un contrat social pour la paix durable au Togo

Le renforcement des capacités de prévention et de promotion du dialogue au niveau des communautés est une dimension importante de la stratégie du projet. A ce titre, En outre, les leaders communautaires, les jeunes et les femmes, les chefs religieux et traditionnels, la société civile, les media et les forces de sécurité ainsi que les membres des institutions nationales et locales cibles seront formés en prévention, médiation des conflits. A travers leur engagement (campagnes d'information, de sensibilisation, éducation à la paix, et de promotion d'un leadership transformationnel etc.), ces acteurs prendront la tête du développement d'initiatives de paix endogènes pour prévenir les violences liées aux processus électoraux et œuvrer à l'établissement d'une stabilité et d'une paix durable.

1.2 Renforcement des capacités des adolescents et les enfants dans les communautés pour leur participation aux efforts de consolidation de la paix.

Ce volet va permettre de sensibiliser les agents de changement que sont les enfants et adolescent (e) s et renforcer leurs capacités sur les voies et moyens pour la consolidation de la paix. Elle va amener les

enfants et les adolescents à comprendre les notions de paix, de dialogue, de pardon et de règlement pacifique des conflits. Elle appuiera l'élaboration et la mise en œuvre par les enfants et les adolescents de plans d'action adaptés aux réalités de leur communautés, écoles, quartiers, villages, paroisses et mosquées afin de sensibiliser sur l'éducation à la paix et le règlement pacifique des conflits. Elle appuiera aussi la mise en place de mécanismes de concertation et de consultation impliquant les enfants et adolescent (e) s, jeunes pour leur pleine participation à la gestion des affaires publiques ainsi qu'à la prévention, résolution des conflits.

La cohabitation pacifique sera en outre encouragée à travers la participation des enfants, des adolescents et des jeunes dans des activités socioéducatives et servira d'instrument devant contribuer (i) au développement des citoyens conscients et actifs pour la paix ; (ii) à la réduction de la discrimination et au renforcement de la cohabitation pacifique ; (iii) à la réduction de la violence. En participant à l'ensemble de ces activités, les enfants et les jeunes sont eux-mêmes sensibilisés et deviennent des citoyens actifs pour la paix. Ils ont changé d'état d'esprit et deviennent des agents de changement, sont plus optimistes et accordent plus d'attention à la paix tout en croyant à un avenir plus pacifique. En outre, ils se sont davantage engagés dans des activités de consolidation de la paix et agissent aussi de manière individuelle et collective. Enfin, ils sont devenus plus responsables. Ils prennent part aux activités de consolidation de la paix avec plus de sincérité et d'intérêt.

Les risques liés à la participation des enfants, adolescents et jeunes aux activités de consolidation, notamment leur possible instrumentalisation seront adressés à chaque étape de mise en œuvre des activités identifiées à travers notamment la sensibilisation permanente qui sera faite au enfants, adolescents et jeunes sur la finalité du projet, ainsi qu'à travers la diffusion des messages et suivi lié à la participation des enfants aux activités politiques développés au point 1.6 et 3.5

1.3 Sensibilisation et éducation des enfants et adolescent (e)s à la résolution pacifique des conflits.

Afin de promouvoir une citoyenneté responsable et pacifique, le projet soutiendra la mise en œuvre de l'enseignement aux « compétences de vies courantes » dans 75 écoles « amies des enfants » de la région de la Savane (la composante éducation de l'UNICEF n'intervient pas dans les autres zones du projet). Le manuel de compétences de vie courante élaborée par l'UNICEF et qui aborde des questions telles que le leadership, la citoyenneté, le respect des différences, sera utilisé à cet effet. L'approche Ecole Amies des Enfants milite pour (i) une école ouverte à tous (école inclusive), (ii) une école qui donne les mêmes chances aux filles et aux garçons (équité), (iii) une école où la communauté participe et se mobilise (COGEP) (iv) une école qui offre un environnement sain et protecteur qui favorise des apprentissages efficaces (WASH, VMS, Formations de Enseignants en Tutorat, Pédagogie Active, CVC).

Des formations seront dispensées à 150 enseignants pour permettre aux enfants et adolescents qu'ils encadrent (5 250 élevés, dont 2 362 filles) d'acquérir des compétences de base leur permettant d'affronter toutes les situations de la vie auxquelles ils auront à faire face y compris la consolidation de la paix et la gestion pacifique des conflits. Trois documents de formation dont le manuel de l'adolescent(e) incluant des modules sur le leadership, la citoyenneté : droits et devoirs, le respect des différences, le cahier d'exercices et le guide de l'enseignant) ont été développés à l'endroit des enseignants et des élèves. Ils seront utilisés pour initier dans les écoles l'éducation des adolescents et adolescentes aux compétences de vie courante. Le projet appuiera aussi l'élaboration et la mise en œuvre par les enfants et les adolescents de plan d'actions adapté à leurs écoles, afin de sensibiliser à travers la réalisation d'activités socio-éducatives pour l'éducation à la paix et le règlement pacifique des conflits les élevés, les parents.

1.4 Appui aux comités locaux de paix (CLP) crées avec l'appui du PNUD

Les comités de paix sont des structures modernes de consolidation de la paix, composés de volontaires partageant des valeurs communes. Ils seront mis à contribution en vue d'identifier et de freiner voire éradiquer les germes de conflits au niveau de la base. Ils serviront de plateformes pour engager davantage les jeunes et les femmes dans les processus de dialogue et médiation. Les CLP seront enrôlés dans les programmes de formation en prévention des conflits liés aux élections. Les CLP pourront aussi appuyer le groupe des « Amis de la Paix » quand celui-ci sera à la rencontre des populations sur le terrain, de manière à mieux identifier les cibles avec lesquels ce groupe va engager le dialogue et les échanges. En outre, un réseau de comités de paix sera établi au niveau national afin de promouvoir l'échange d'expériences, d'informations et de développer conjointement une architecture nationale de paix et d'alerte rapide. Des rapprochements seront faits entre les CLP et le CCNE.

Un appui sera apporté par les CLP aux organisations communautaires de base et confessionnelles, au niveau communal pour la conduite d'activités de prévention et de gestion des conflits. Au fur et à mesure que les élections approchent, il faudra promouvoir des causeries de proximité, des conférences débats, des émissions de radio communautaires et des forums de discussion à travers les réseaux sociaux. Des rapprochements seront faits aussi entre les CLP et le CCNE afin de mieux impliquer ses démembrements dans la mise en œuvre des activités au niveau communautaire. Les leaders communautaires et les CLP seront des vecteurs de diffusion des décisions prises par la médiation de la CEDEAO et-qui visent à apaiser le climat politique. Le projet renforcera aussi les capacités des organisations communautaires dans la protection des droits des enfants en situation de crise.

- 1.5. Appui à la professionnalisation des médias. Cette composante renforcera les capacités des médias via les journalistes, en matière de consolidation de la paix et en communication responsable dans les situations de crise, y compris dans la protection des droits des enfants. Le projet appuiera aussi la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication pour un diagnostic de base permettant d'orienter les actions pour la professionnalisation des médias. Par cet appui, la HAAC pourra aider les professionnels des médias à se doter d'une convention collective leur permettant de s'auto-réguler et de faire adopter une culture d'un journalisme professionnel évitant les incitations à la violence.
- 1.6 Le monitoring et l'utilisation des réseaux sociaux. L'émergence des réseaux sociaux au Togo avec l'accès quasi généralisée aux plateformes participatives comme Facebook et les applications interactives comme WhatsApp, Viber, Twitter et autres offrent une opportunité de leur utilisation pour promouvoir la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Il s'agira dans ce projet de favoriser l'utilisation de ces réseaux à partir des plateformes mises en place par les partenaires d'exécution (HD, CDFDH, FODDET, CLP, Plateforme des OSC etc.), ainsi que des institutions nationales (HCRRUN, MSPPC, SEDH) pour créer et élargir des espaces d'échanges participatifs (Page Facebook, Groupes de discussion WhatsApp ou Viber, etc... pour véhiculer des messages d'éducation à la paix, la cohésion sociale), favoriser la diffusion d'une information permettant d'ériger les barrières de paix dans les mentalités des jeunes et de femmes contre les violences et les violations des droits humain pour l'émergence d'une citoyenneté nouvelle.
- 1.7. Appui aux efforts de la médiation internationale pour le dialogue politique au Togo. Conformément aux décisions de la réunion du Executive Committee du Secrétariat Général

des Nations Unies du 12 Avril 2018 concernant le Togo, l'équipe pays des NU reste engagée aux côtés de la médiation pour lui apporter tout son appui technique et opérationnel. Le Sommet des Chefs d'Etat tenu à Lomé le 31 Juillet 2018, a adopté une feuille de route axée autour notamment de la poursuite du dialogue entre les principales parties prenantes, le renforcement des mesures d'apaisement et de confiance, l'organisation en Décembre 2018 d'élections législatives transparentes crédibles et inclusives sur la base de la refonte du fichier électoral et de la réforme du cadre électoral, l'adoption par voie parlementaire des réformes constitutionnelles relatives à la limitation du mandat du Président de la République a deux (02) termes, son élection à la majorité des voix et a deux tours le cas échéant ainsi que la réforme de la Cour Constitutionnelle.

L'assistance à la médiation consistera notamment à appuyer la mise en œuvre de la feuille de route adopté par la conférence des Chefs de d'Etat de la CEDEAO le 31 juillet à Lomé, notamment par le déploiement d'experts à la demande de la CEDEAO, la préparation de notes techniques, l'appui opérationnel pour la tenue des rencontres du comité de suivi, et la participation aux travaux du groupe des 5 (Nations Unies, Allemagne, Union Européenne, Etats Unis, France). Dans le cadre de cet appui, le UNCT travaillera en étroite collaboration avec le Bureau du Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS).

L'appui du projet s'étendra aussi à l'appropriation par les populations des résultats de la médiation internationale de manière à ancrer durablement la paix au Togo. Dans cette perspective, les actions à entreprendre sous le point 1.1 viennent renforcer le lien entre les efforts de la médiation internationale et les dynamiques communautaires.

Résultat 2 : La confiance est accrue entre les populations et les forces de défense et de sécurité

Trois types d'activités sont prévues ici pour contribuer à la réduction de la violence et restaurer les liens entre les forces de défense et de sécurité (FDS) et la population : il s'agira de renforcer les compétences de maintien de l'ordre des FDS en contexte électoral, en droits humains notamment en droits de l'enfant, l'instauration d'un dialogue régulier avec les communautés au sein des structures d'accueil des FDS et l'appui à la mise aux normes de fonctionnalité de ces structures.

- 2.1 Renforcer la formation des forces de défense et de sécurité en maintien de l'ordre pendant les manifestations avec l'accent sur les droits humains, y compris les droits de l'enfant. Des formations seront dispensées sur des thèmes essentiels comme la gestion démocratique des foules, la déontologie du maintien de l'ordre, le maintien de l'ordre en contexte électoral et la réponse aux violences basées sur le genre, les droits humains avec un module spécifique sur les droits des enfants, l'écoute des enfant/adolescents et la justice pour mineurs. Un logiciel, avec le protocole pour la gestion des cas d'enfants et adolescents, sera mis gratuitement à disposition des participants. Ces formations devraient permettre aux forces de sécurité de mieux canaliser les mouvements de masse notamment durant les marches de protestation et manifestations liées aux élections. Les formations porteront aussi sur le devoir et la responsabilité de protection des citoyens par les FDS dans le respect des lois et règlements.
- 2.2 Promouvoir le dialogue civilo-militaire comme outil de cohésion sociale. Il s'agira par le dialogue entre représentants des populations et responsables des FSD, de faire comprendre

aux populations que les forces de défense et de sécurité ne font pas des interventions uniquement pour réprimer en cas de dérapage mais avant tout et surtout pour prévenir les dérapages. Le dialogue permet aux forces de sécurité de prendre le pouls de la population et de prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent tout en faisant comprendre à la population leur rôle et leur fonctionnement. Un mécanisme de surveillance des droits de l'homme notamment les droits de l'enfant sera mis en place au sein des FDS pour s'assurer aussi que les mesures nécessaires sont prises pour adresser les responsabilités. Ainsi il s'agira d'organiser avec une périodicité régulière (mensuelles ou bimestrielles) des rencontres entre les responsables des commissariats de police et les représentants des populations à l'échelle des leaders communautaires des quartiers polarisés par le commissariat, pour débattre d'un thème bien précis et démontrer les actions positives prises par les forces de défense à la suite des dialogues. Ces réunions peuvent être un élément clé pour associer les citoyens à la gestion de la sécurité communautaire.

A la suite des deux premières rencontres civilo-militaires organisées à Sokodé et Mango, il a été recommandé d'étendre ces dialogues à d'autres localités et d'initier des activités de rapprochement communautaire.

2.3 Améliorer la fonctionnalité des structures des FSD d'accueil des usagers. Il s'agit de promouvoir la mise aux normes de fonctionnalité des structures à travers l'appui à l'aménagement dans les bâtiments des commissariats les moins équipés ou les plus isolés, l'achat du matériel propre à la bonne marche des activités de la police. L'accueil du public sera amélioré par l'installation de services pour la réception des mineurs, des femmes et pour les personnes en détresse. Plus spécifiquement la capacité de réception et d'écoute des enfants sera renforcé à travers l'aménagement d'une espace « amis des enfants », qui inclus un bureau avec un ordinateur pour saisir les informations relatives aux cas traités et utiliser le logiciel sur la gestion de cas, des matériaux et équipements ainsi qu'une copie de législation de référence pour appuyer les interactions entre les policiers et les enfants/adolescents.

Le soutien à l'informatisation par l'acquisition d'ordinateurs et imprimantes pour les commissariats ciblés permettra une meilleure confidentialité dans le traitement des dossiers en évitant aux services de police d'avoir recours aux cyber-cafés pour la saisie et l'impression des documents de procédure judiciaires. Les résultats pour les usagers devraient se traduire aussi par la réduction du temps de livraison des documents administratifs et d'établissement des procès-verbaux ce qui peut avoir une incidence positive sur les délais légaux ou procédure de garde à vue.

A l'issue de la mission d'identification et d'évaluation, le devis estimatif pour les différents aménagements et équipements des quatre commissariats à réaménager s'élève à 94.272.500 FCFA soit environ 160,000 USD pour une prévision budgétaire de 60,000 USD dans le document de projet.

Le projet de révision budgétaire du prodoc permettra de porter cette ligne à \$92,000 ; ce qui permettra l'aménagement de trois structures (Kanté, Sokodé et Sotouboua) dont les besoins sont estimés à environ \$70,000. Par ailleurs, l'UNICEF a entrepris des aménagements au niveau de 8 commissariats dans 4 villes (Lomé, Tsévié, Sokodé et Kara), l'aménagement d'espace « amis des enfants » où il a déjà entièrement engagé les \$43,000 prévus à cet effet. Dans une démarche d'action conjointe, il est proposé une contribution du PNUD aux travaux complémentaires liés à la construction de toilettes pour visiteurs et à de petits travaux de

rénovation. Ainsi, l'équipe projet propose, en réponse à la requête exprimée par Unicef, d'affecter un montant de \$15,000 du budget résiduel de cette ligne pour les travaux complémentaires

Enfin une charte d'accueil des populations sera élaborée afin de renforcer la confiance des citoyens dans le traitement de leurs préoccupations. Ainsi chaque visiteur saura ce qui lui est dû, notamment le respect et l'absence du recours à la violence, et ce qu'on attend de lui.

Résultat 3: Les capacités nationales de promotion et protection des droits de l'homme sont renforcées et les violations des droits de l'homme et des enfants en contexte de tensions politiques sont réduites

Les institutions nationales de surveillance et de promotion des droits de l'homme (SEDH, CNDH), celle chargée de le réconciliation nationale (HCRRUN) ainsi que les organisation de la société civile de défense des droits de l'homme seront renforcées pour contribuer à un apaisement de la situation socio politique et le système judiciaire sera soutenu pour assurer une prise en charge des enfants et adolescents en conflits avec la loi du fait de la crise, et ainsi contribuer à un apaisement de la situation socio politique.

3.1 Mise en place d'une force de volontaires de la Paix et des Droits de l'homme

Tout d'abord, le projet mettra en place une force forte de volontaires pour la paix et les droits de la personne avant, pendant et après les élections locales et législatives qui sont des périodes à haut risque d'affrontements politiques. Cela impliquera une surveillance rapprochée du respect des droits de l'homme et des droits des enfants par les différents acteurs et la communication des informations relatives aux violations éventuelles aux instance compétentes, pour assurer la redevabilité aux populations et la justice pour les victimes.

3.2 Renforcement des capacités des institutions nationales en charge de promotion de la réconciliation et de la cohésion nationale et de protection des droits de l'homme

Un appui technique et matériel sera fourni au Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN), au Secrétariat d'Etat aux Droits de l'Homme (SEDH) afin de faciliter la mobilisation des familles des victimes et des survivants et de permettre leur pleine participation ou représentation tout au long de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR sur la lutte contre l'impunité, les garanties de non répétition et la réparation des victimes. Cela comprendra, entre autres, l'appui aux activités suivantes : Élaboration d'une stratégie de communication, y compris des activités de sensibilisation et d'éducation à la paix et à la citoyenneté ; Renforcement des capacités pour les médias et autres multiplicateurs ; Séminaire de partage d'expériences avec la participation de représentants d'associations de victimes, etc.

Un appui technique et matériel sera fourni à la Commission Nationale des Droits de l'Homme dont les capacités seront renforcées, notamment à collaborer avec les mécanismes internationaux de droits de l'homme tels que les organes de traités des Nations unies. Elle sera aussi mieux en mesure de soutenir les agents de la force publique sur plusieurs questions, notamment la surveillance des centres de détention et le suivi des recommandations aux autorités sur les techniques d'interpellation, la présomption d'innocence, la garde à vue, la détention provisoire. Les agents ainsi une meilleure connaissance dans les domaines de la lutte antiémeute et des normes relatives aux droits de l'homme, notamment l'usage proportionné de la force et le rôle des défenseurs des droits de l'homme.

3.3 La professionnalisation des défenseurs des droits de l'homme y compris la participation des femmes à la défense et la promotion des droits de l'homme sera renforcée.

L'efficacité des interventions des défenseurs des droits de l'homme est tributaire de leur connaissance des exigences de leur travail. Cette action sera menée en partenariat avec le Secrétariat d'Etat des Droits de l'Homme et le Centre de Documentation et de Formation des Droits de l'Homme (CDFDH). Les femmes défenseurs des droits de l'homme font face à des défis qui rendent encore difficile leur mission de défenseur des droits d'homme du fait de la vivacité de certain stéréotypes culturels et religieux de la société d'une part, et d'autre part, du fait que les organisations de défense des droits de l'homme n'intègrent pas suffisamment l'approche genre dans leur démarche en ne prenant pas en compte les besoins spécifiques des femmes défenseurs des droits de l'homme. Ce projet permettra notamment de réaliser une cartographie des femmes défenseurs des droits de l'homme au Togo ainsi que leurs activités et défis. Il s'agira aussi de mettre en place et former un pool d'au moins 100 femmes défenseurs des droits de l'homme opérationnelles dans les régions cibles du projet et qui pourront être déployées par leurs organisations dans d'autres localités du pays. Enfin le projet permettra également de renforcer la sécurité des femmes défenseurs des droits de l'homme par l'amélioration de leurs conditions de travail, l'assistance juridique et l'accompagnement psychologique en cas de violence. Le projet mettra aussi au point un programme de formation à l'intention des organisations de défense des droits de l'homme en vue de les aider à surveiller les violations des droits de l'homme et d'en rendre compte par des rapports alternatifs aux mécanismes des droits de l'homme concernés. D'autres activités pertinentes incluront la sensibilisation du grand public sur le rôle des défenseurs des droits de l'homme, et sur la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme. Les OSC seront par ailleurs soutenue afin de leur permettre de se consulter et de se coordonner dans leur travail. Il s'agira aussi de faire un travail de plaidoyer auprès du gouvernement du Togo afin que qu'il examine les allégations et les signalements d'actes de violence, d'intimidation et de harcèlement contre des défenseurs des droits de l'homme, mène des enquêtes impartiales et traduise les auteurs de tels actes en justice.

3.4 Le centre de consolidation des droits de l'homme et de la Paix de Sokodé est renforcé

L'objectif de cette activité est d'une part de renforcer le CDHP de Sokodé (région Centrale) afin de fournir une assistance technique aux organisations de défense des droits de l'homme et aux comités de paix locaux dans ces régions. Cela constitue une initiative conjointe de l'UNCT (y compris le bureau régional du bureau du HCDH à Dakar), qui jouera un rôle clé dans la supervision des centres. Des collègues du HCDH issus de l'équipe légère, déjà sur le terrain, contribueront au développement d'une étude de faisabilité pour la création des nouveaux centres et l'évaluation du centre de Sokodé. Ils contribueront également à l'élaboration d'un cadre global de résultats et de ressources pour cette initiative. Le centre de consolidation des droits de l'homme et de la paix à Sokodé a été institué par le bureau du HCDH au Togo en 2014 et soutenu par l'UNCT depuis juin 2015, date à laquelle le bureau du HCDH au Togo a fermé ses portes. Par le passé, le centre de Sokodé faisait rapport au HCDH qui alertait les autorités en fonction du sujet en question. Avec la fermeture du bureau du HCDH, le centre de Sokodé fait le monitoring la situation et rend compte au bureau du CR qui, à son tour, engage les actions nécessaires. Le Secrétaire d'Etat aux droits de l'homme servira d'ancrage institutionnel pour ces centres et fournira pour Kara, comme ce fut le cas pour Sokodé, le terrain nécessaire pour l'érection des bureaux et la sécurité pour les locaux. Cette implication du SEDH assurera également la prise en charge par l'Etat du fonctionnement des centres pour assurer la durabilité.

3.5 Les risques liés à la présence des enfants dans les manifestations de rue sont réduits. Les manifestations des partis politiques au Togo ont été souvent marquées par des répressions ou des méthodes de dissuasion des manifestants à par l'utilisation de grenades lacrymogènes. Des rapports officiels ont montré qu'un certain nombre d'enfants participaient à de nombreuses manifestations de rue depuis août 2017. En fait, au moins 2 enfants ont été tués depuis le début des manifestations. Les enfants se retrouvent piégés dans les marches en vendant des sachets d'eau et des biscuits pour étancher la soif et la faim des marcheurs. D'autres enfants se retrouvent dans les marches par curiosité ou esprit ludique. L'action entreprise par le Forum des Organisation de Défense des Droits des Enfants au Togo (FODDET), partenaire du PNUD a permis de retirer environ 3000 enfants des marches et manifestations publiques. En plus de l'exfiltration des enfants lors des manifestations, une action de long terme est menée à travers un travail d'information, de sensibilisation et d'éducation aux droits des enfants à l'endroit des enfants et parents de ces groupes cibles. Un plaidoyer sera mené auprès des autorités en vue d'améliorer les textes législatifs et règlementaires régissant la lutte contre la maltraitance des enfants de la rue.

Le Togo est signataire de nombreux traités, conventions et protocoles internationaux relatifs au droit de l'enfant, y compris la Convention des Droits de l'Enfant et ses Protocoles facultatifs et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant (CADBE/ACRWC).

Face à la poursuite des marches et autres manifestations porteuses de violence, ce projet va contribuer à la protection des enfants en situation d'urgence par notamment :

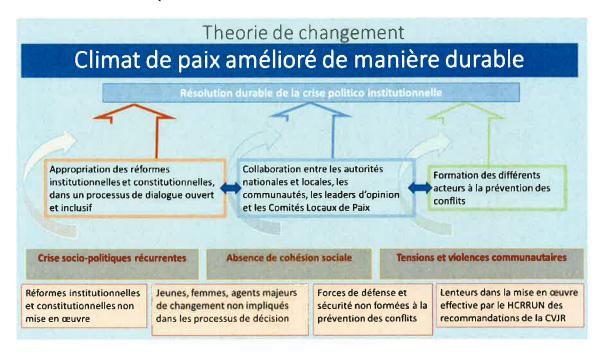
- 3.5.1 Le module de formation des CCPE intègrera un aspect sur la sensibilisation des enfants/adolescents, ainsi que des communautés, sur les risques de la participation des enfants/adolescents dans les manifestations et prévenir qu'ils soient victimes de violences lors des évènements. Parallèlement, des activités similaires de prévention avec les groupes à risque, tels que les enfants de la rue, seront mises en œuvre par les partenaires de la protection de l'enfant qui travaillent dans ce domaine, à travers de stratégie de communication interpersonnelle. Pour collecter les signalements relatifs aux cas de violence envers des enfants/adolescents dans le contexte de manifestation, un aménagement sera fait auprès de la ligne verte. La ligne verte est un mécanisme du gouvernement de signalement et référencement des cas de violence, abus et exploitations envers les enfants, à travers des appels téléphoniques gratuits. Un indicateur spécifique sera intégré dans les procédures de la ligne verte pour la surveillance des violations des droits des enfants/adolescents pendant les manifestations. Les rapports des commissariats et des organisations de la société civile alimenteront également ce mécanisme de surveillance
- 3.5.2 La conduite de campagnes de sensibilisation (Spots et émissions radio et télévisuels, plaidoyers auprès des autorités et des partis politiques, audiences foraines, séances d'information dans les quartiers et les villages) sur les risques liés à la participation des enfants dans les manifestations politiques.
- 3.5.3 Les acteurs de la justice pour enfant et les parajuristes communautaires sont formés. Les acteurs de la justice pour enfants (magistrats, Régisseurs, surveillants de prisons, OPJ, travailleurs sociaux, psychologues, médecins, assesseurs, greffiers, avocats des régions maritimes, centrales, de la Kara et des savanes et particulièrement des villes de Mango, Kara, Bafilo, Sokodé et de la ville de Lomé et des cantons et villages environnants seront formés sur les droits et la protection de l'enfant et la consolidation de la paix. Des Parajuristes et leaders communautaires des régions maritimes, centrales, de la Kara et des savanes et spécialement

des villes de Mango, Kara, Bafilo, Sokodé et de la ville de Lomé et des cantons et villages environnants seront formés et sensibilisés sur les droits et protection de l'enfant et la consolidation de la paix. Le suivi des violations des droits de l'enfant est réalisé.

a) Cadre des résultats du projet, Voir Annexe B

b) Théorie du changement pour le projet

Si les acteurs politiques engagés dans la médiation parrainée par la CEDEAO (leaders politiques au niveau national et local, leaders de la société civile et leaders communautaires), œuvrent pour une résolution durable de la crise politico institutionnelle, si les jeunes et les femmes agents majeurs de changement, les leaders communautaires, de la société civile et des media, ainsi que les forces de défense et sécurité sont formés à la prévention des conflits et au dialogue en contexte de crise, s'approprient les réformes institutionnelles et constitutionnelles, et s'engagent dans un dialogue ouvert, participatif et inclusif, au sein de cadres de collaboration avec les autorités nationales et locales comme les Comités Locaux de Paix (CLP), et si les réparations communautaires et collectives recommandées par la CVJR sont mises en œuvre par le HCRRUN de manière effective, et si les capacités de la CNDH, des organisations de la société civile, y compris les défenseurs des droits de l'homme, sont renforcées, et si ces derniers sont protégés, alors les tensions et les violences communautaires et collectives seront réduites et le climat de paix amélioré de manière durable.



c) Stratégie de mise en œuvre du projet

Ce projet représente un ensemble d'initiatives visant à réduire ou mitiger les tensions autour de la crise actuelle et à aider le Togo à vivre pacifiquement les processus électoraux en 2018 et 2020.

L'importance des activités de prévention au regard de la volatilité de la situation politique et sécuritaire togolaise et de la complexité de l'agenda politique fortement lié aux résultats de la médiation internationale et du calendrier des élections, commande que certaines interventions commenceront simultanément (activités de formation en prévention des conflits, protection des droits de l'homme, accompagnement de la mise en œuvre de la feuille de route pour les

reformes etc.) alors que d'autres dépendront des résultats de la médiation (appropriation des réformes). Les élections programmées au mois de Décembre 2018 sont une motivation complémentaire pour le démarrage rapide de projet pour la prévention et la mitigation des risques éventuels de violences qui pourraient émailler ce contexte.

Le projet s'appuiera sur le leadership des jeunes et des femmes en tant qu'agents de changement notamment, à travers des actions de renforcement des capacités des institutions au niveau national et local, de formation et de sensibilisation sur la prévention des conflits des OSC et des médias pour réduire les tensions et conflits politiques. Le projet collaborera avec les organisations de femmes pour encourager les femmes à jouer un rôle plus important dans la prévention des conflits notamment en direction des processus électoraux à venir.

Les activités de formation du projet s'appuieront sur le potentiel existant au niveau national pour la gestion et la prévention des conflits avec une large base de formateurs qui, avec l'appui du PNUD, ont été accrédités BRIDGE notamment sur la prévention des conflits en contexte électoral. La promotion du dialogue et la médiation au niveau local sera fondée sur une synergie qui sera développée entre les acteurs à la base et les autorités pour soutenir et consolider les gains réalisés avec la création des comités de la paix.

Les bénéficiaires tant au niveau des jeunes, des femmes et des leaders communautaires, déjà champions de la paix et ceux encore marginalisés, seront identifiés avec l'appui des comités locaux de paix qui existent déjà au niveau des 37-39 préfectures du pays et qui ont réalisé des analyses des conflits locaux ayant permis de faire un mapping des acteurs clés impliqués dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

La promotion du dialogue civilo-militaire permettra de mieux encadrer les manifestations pacifiques et démocratiques et contribuera à restaurer la confiance entre les populations et leurs forces de sécurité et de défense.

Outre ces initiatives sur la prévention de la violence liée aux tensions politiques, le projet mettra en œuvre des campagnes d'éducation à la paix, de sensibilisation sur les valeurs de citoyenneté et idéaux de cohésion sociale. Ces campagnes feront appel à toutes les catégories d'acteurs de la société : enfants, jeunes, professionnels des médias, artistes, organisations de la société civile, partis politiques, chefs traditionnels et religieux, etc.

Le projet sera mis en œuvre dans les régions Maritime, Centrale, de la Savane et de Kara. La région Maritime comprend le district du Grand Lomé, la plus grande agglomération de population du pays et épicentre des manifestations. La région Centrale avec Sokodé comme capitale, est la deuxième plus grande ville du Togo. Les villes de Sokodé, Bafilo et Mango ont été durement touchées par la violence depuis le début du soulèvement en Août 2017. La région de Kara qui est celle la plus peuplée de la partie nord du pays et représente un fief politique du parti au pouvoir.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations récipiendaires et partenaires de mise en œuvre

Le PNUD est le principal récipiendaire direct du projet. Les partenaires d'exécution comprennent des institutions gouvernementales, des organisations de la société civile, des organisations universitaires et non gouvernementales ainsi que des agences des Nations Unies.

L'UNICEF est la seconde agence récipiendaire. Le partenariat avec cette agence se traduira notamment d'une part, dans les activités de protection et de préservation des enfants des violences liées aux manifestations politiques, et d'autre part, dans les activités de sensibilisation et de formation tant à l'intérieur qu'en dehors des écoles pour la formation de citoyen nourris des valeurs de civisme, de respect de la diversité humaine et sociale et de la paix.

L'UNICEF travaillera avec le Conseil Consultatif des Enfants (CCE), qui est une organisation à but non lucratif, indépendante et apolitique ouverte, sans distinction d'ethnie, de sexe et de religion, à tout citoyen togolais âgé de 12 à 18 ans sera le partenaire principal du projet pour cette composante. Le CCE représenté au niveau régional par le Conseil Consultatif Régional des Enfants (CCRE) et au niveau préfectoral par le Conseil Consultatif Préfectoral des Enfants (CCPE). Le CCRE et le CCPE seront nécessaires pour la mise en œuvre des activités au niveau local. Le CCRE et le CCPE seront mis en relation avec les collectivités locales et autorités communautaires, pour leur participation à la vie publique locale. Un Cadre d'échange entre les membres des CCPE, des cadres de concertation des acteurs de la protection de l'enfant, autres enfants et les parents

Le HCDH a acquis une longue expérience dans l'appui technique en matière de promotion et protection de droits de l'homme y compris les mécanismes de la justice transitionnelle dans les pays en crise et post conflit. Le HCDH, en collaboration avec le PNUD, va travailler pour l'exécution d'activités de formation et de renforcement des capacités sur les droits de l'homme, l'éducation civique et démocratique. Le HCDH sera partie prenante dans le recrutement et la supervision des activités de l'expert national chargé des droits de l'homme du projet Le HCDH va accompagner la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) à être plus efficace et efficiente, en accord avec les standards internationaux (principes de Paris).

Il travaillera aussi à appuyer la société civile et les ONG de défense des droits de l'homme. Le projet mettra au point un programme de formation renforçant les capacités des acteurs à surveiller les violations des droits de l'homme et à en rendre compte par des rapports alternatifs aux mécanismes des droits de l'homme.

De plus, le projet veillera à fournir un appui technique, à travers le HCDH, au Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité nationale (HCRRUN) afin de faciliter la mobilisation des familles des victimes et des survivants et de permettre leur pleine participation ou représentation dans la mise en œuvre des recommandations de la CVJR. Cela comprendra, entre autres, l'appui aux activités suivantes : Élaboration d'une stratégie de communication, y compris des activités de sensibilisation ; Renforcement des capacités pour les médias et autres multiplicateurs ; Séminaire de partage d'expériences avec la participation de représentants d'associations de victimes, etc.

Avec l'UNREC, le PNUD va travailler sur la promotion du dialogue civilo militaire tout en renforçant les capacités des FDS en techniques de dispersion non violente des manifestations publiques et de gestion pacifique, respectueuse des droits des manifestations publiques.

Du côté du gouvernement, l'institution principale est le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN), qui est l'organisme chargé de promouvoir l'unité nationale et la réconciliation. Les autres institutions concernées sont le Secrétariat d'État aux droits de l'homme (SEDH), le Ministère de la Sécurité et de la Protection

Civile (MSPC), et la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC).

Le Centre pour le dialogue humanitaire (HD) sera une des ONG partenaire. C'est une organisation expérimentée spécialisée dans la diplomatie privée fondée en 1999 sur les principes d'humanité, d'impartialité et d'indépendance. Discrète, flexible et axée sur les résultats, sa mission est d'aider à prévenir, atténuer et résoudre les conflits par le dialogue et la médiation. Au cours des 17 dernières années, la HD a travaillé sur la résolution des conflits dans le monde entier grâce à son accès privilégié à toutes les parties au conflit et sa méthodologie de dialogue. L'organisation participe actuellement à quelque 40 initiatives de dialogue dans plus de 25 pays. Depuis 2012, la HD est un acteur clé de la résolution des conflits en Afrique francophone.

Le Centre de Documentation et de formation des Droits d'Homme (CDFDH) qui est une ONG partenaire du Secrétariat d'Etat aux Droits de l'Homme qui a comme credo la professionnalisation du métier de défenseurs des droits de l'homme avec un accent sur la promotion des femmes défenseurs des droits de l'homme a été retenu comme partenaire du projet.

Le Réseau Ouest Africain pour l'édification de la Paix (WANEP) est également activement considéré comme partenaire pour le renforcement des capacités en alerte précoce et médiation des conflits au profit des membres des comités de paix locaux, des organisations de la société civile, des leaders communautaires ainsi que des forces de sécurité engagées dans le maintien de l'ordre.

Le Forum des Organisations de Défense des Droits de l'Enfant au Togo (FODDET) est une fédération de neuf réseaux constitués d'ONG et d'associations qui interviennent dans la protection des enfants. Le FODDET depuis sa création en 2014 œuvre a la synergie des actions de ses membres afin que les enfants jouissent pleinement de leurs droits et connaissent un développement harmonieux

Le PNUD est en discussion avancée avec les universités de Lomé et Kara pour l'élaboration de documents de discussion spécifiques et l'organisation de séries de conférences et panels de discussion sur la recherche de voies et démarches légales pour la résolution des problèmes constitutionnels et l'appropriation des solutions, ainsi que sur la gouvernance démocratique, la démocratie participative, les droits humains, la prévention des conflits et la résolution 1325/1820.

Le projet s'appuiera sur le partenariat de longue date tissé entre le PNUD et les principales organisations de femmes telles que le Caucus de Femmes Parlementaires, le Réseau Genre et Elections, le Groupe de Réflexion et d'Action Femme, Démocratie et Développement (GF2D), le Réseau des Femmes Anciens Ministres et Parlementaires (ReFAMP). Ce partenariat mettra à profit ce capital de ressources pour intensifier la promotion de l'égalité dans la construction de la paix, la prévention de conflits et la réconciliation nationale.

b) Gestion du projet et coordination et annexe C : liste de vérification pour le lancement du projet.

Le projet sera mis en œuvre par le PNUD en collaboration avec les partenaires d'exécution sur le terrain en fonction de leur expertise (les modalités seront consignées dans un protocole d'accord). Le PNUD sera le chef de file et assurera la coordination générale des activités du

projet. Il coordonnera l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des contrats et la préparation de rapports périodiques sur l'exécution du rapport sur la mise en œuvre des activités et des ressources.

Quatre (04) membres du personnel national, y compris le coordinateur technique, l'expert national charge des droits de l'homme, le chargé de suivi / évaluation et l'assistant administratif et financier seront pris en charge par le projet. Le HCDH participera au recrutement de l'expert charge des droits de l'homme.

Le projet prendra aussi en charge du personnel national au sein de l'UNICEF qui sera chargé d'animer et de suivre les activités planifiées

Un comité de pilotage sera mis en place et sera chargé de l'orientation stratégique du projet, de l'approbation du plan de travail et de l'examen des progrès des activités. Le comité de pilotage composé des représentants du PNUD, de l'UNICEF, le représentant du HCDH, du gouvernement (HCCRUN, Ministère de la Sécurité, Secrétariat d'Etat aux Droits de l'Homme), des institutions partenaires et de la société civile impliqués dans la mise en œuvre du projet. La structure nationale d'ancrage institutionnel du projet sera le HCCRUN.

Les actions favorisant la visibilité du PBF seront au cœur de la stratégie de communication du projet (utilisation du logo sur les documents et panels, informations sur le PBF pendant les activités, organisation des visites PBSO sur le terrain, informations des autorités sur le PBF, etc.). Une attention particulière sera portée à la communication vers les autres partenaires techniques et financiers présents dans le Pays (UE, Ambassades, Institutions financières Internationales), afin d'impulser la recherche d'autres financements pour la durabilité du projet.

c) Gestion du risque

Risks to the achievement of PBF outcomes	Likelihood of occurrence (high, medium, low)	Severity of risk impact (high, medium, low)	Mitigating Strategy (and Person / Unit responsible)
Détérioration de la situation sécuritaire	Moyenne	Haute	Intensification de la campagne pour la paix, surtout à l'approche des élections. Partenariat avec des organisations locales basées dans les zones. Utilisation de volontaires pour la paix de communautés ciblées
Absence de résultats positifs de la médiation internationale	Moyen	Haute	Renforcement des actions de prévention, d'apaisement des acteurs car les tensions seront plus aigües.
Amplification des conflits intercommunautaires liés à des sources de divisions antérieures	Moyenne	Moyenne	Sessions de sensibilisation / formation dans les zones à haute tension sur la paix et la gestion pacifique des conflits. Renforcement des capacités des

			organisations communautaires travaillant sur la cohésion sociale
Non-respect de la planification en raison de problèmes d'accès aux zones ou aux cibles (risque de gestion	Faible	Haute	Partenariat avec des OSC qui ont des racines locales et peuvent continuer à travailler. Implication des autorités locales pour assurer l'institutionnalisation des actions. Utilisation d'outils de gestion et de surveillance à distance
Manque de collaboration des acteurs ou des forces de sécurité liés aux menaces à la protection.	Faible	Moyenne	Utilisation des comités de paix locaux pour les activités liées à SDF. Respect du principe du Ne pas nuire
Faible adhésion à la cause de la paix et aux objectifs du projet par certains groupes	Faible	Moyenne	Approche inclusive et participative de tous les acteurs et partenaires pour la définition des orientations par rapport à l'évolution de la situation. Bonne communication sur les objectifs du projet et impartialité du PNUD. Partenariat avec des organisations locales basées dans des zones d'insécurité.

d) Suivi / évaluation

Le suivi et l'évaluation seront assurés par l'équipe de coordination du projet au PNUD, avec le soutien de points focaux. Ainsi, un plan de suivi et d'évaluation spécifique au projet sera mis en place. Il collectera les données de base du cadre de résultats au début et à la fin en collaboration avec les ministères et les organisations de la société civile partenaires. Ainsi une enquête de base sera réalisée avant la mise en œuvre du projet pour disposer des données de référence et une autre enquête réalisée à la fin du projet pour assurer le suivi et mesurer les progrès réalisés. Les fiches de collecte de données seront utilisées pour les indicateurs quantitatifs et des enquêtes / enquêtes seront menées pour les indicateurs qualitatifs. Les réalisations et les analyses peuvent être générées par zone ou sur les thèmes affectés par le projet. Des missions de suivi sur le terrain et des sessions de feedback seront organisées avec les partenaires. Le suivi sera formalisé par la production des rapports semestriels et annuels de mise en œuvre. Des études spécifiques (telles qu'une enquête de base, un inventaire des mécanismes de gestion des conflits et du rôle des femmes et des jeunes, des enquêtes, des minienquêtes, etc.) et des ateliers de partage des connaissances seront menées pour tirer des enseignements. Les informations et les connaissances générées peuvent également être capturées dans des bases de données. Ils seront également diffusés à travers des outils de communication (médias, articles, témoignages, etc.).

Une évaluation indépendante sera réalisée à la fin du projet. Cette évaluation permettra d'analyser les résultats du projet dans son ensemble, en examinant leur pertinence et les effets sur les bénéficiaires, de tirer les enseignements des actions menées et des résultats obtenus, de proposer aux parties prenantes les actions à entreprendre pour consolider et développer les acquis du projet. Cette évaluation des résultats et des impacts préliminaires du projet sera effectuée par une équipe d'experts indépendants. Les ressources de suivi évaluation sont établies au moins à 7 % du budget, non compris la prise en charge du responsable S&E afin de couvrir de manière satisfaisante les besoins liés à cette fonction importante du projet. Le budget est estime à \$ 108,923 et va couvrir les activités de collecte des données de base, des données de performance à la fin de la première année ainsi qu'au bout des 18 mois pour un montant

d'environ \$ 68, 923 pour la prise en charge des enquêteurs et le déroulement de la collecte des données. Enfin le budget prévoit un montant de \$ 40, 000 pour la réalisation d'une évaluation indépendante du projet en fin de cycle.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité

L'utilisation d'une approche participative et inclusive favorisant l'appropriation des concepts, outils et capacités de prévention et de transformation des conflits par tous les acteurs (leaders organisations de jeunes et des femmes, de la société civile, organisations confessionnelles, media, chefs traditionnels, institutions nationales et locales etc.), à travers des sessions de formation, forums, des media, des comités de paix locaux et des instances nationales et locales va favoriser l'appropriation nationale du projet. Les partis politiques, l'organisation de la société civile, les organisations communautaires, les collectivités locales et le parlement sont des acteurs importants dans le processus de transformation des conflits et la lutte contre la fragilité. La reconstruction de la confiance entre les citoyens et l'État soutenant ainsi les règlements politiques et réduisant le potentiel de reprise/répétition des conflits. A la fin du projet, les jalons seront posés pour que les élections ne soient plus considérées comme une fin en soi, ni une panacée pour mettre fin aux conflits ethniques, religieux, économiques ou politiques. Au contraire, les élections vont s'inscrire dans un processus de promotion du dialogue et de la paix de manière durable. L'engagement des jeunes et des femmes, moteurs de changement ainsi que des institutions avec les organisations de la société civile, les media et les partis politiques, aidera à favoriser une participation politique inclusive et à prévenir les conflits notamment politiques émaillés de violences.

f) Budget du projet : Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once
 the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed
 upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed
 a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should

not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);

• Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
Certified final fin	nancial report to be provided at the quarter following the project financial closure

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http:www.mptf.undp.org)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- ➤ Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- ➤ Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- > Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- > Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- ➤ Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹²
- > Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- > Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

34

¹² Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B : Cadre de résultats du projet

Rapport d'activités du projet approuve	par le comite de pilotage Rapport d'activités	du projet approuve par le comité de pilotage	Rapport d'activités du projet approuve par le comité de pilotage	Rapport UNICEF
société civile, pour assurer la prévention et la résolution pacifique des conflits Données de base : 0 Cible : 8 Indicateur 1.1.2 Nombre de consultations/concertations réalisées par les	mecanismes nouvellement mis en place. Données de base : 0 Cible : 8 soit 2 par région Indicateur 1.2.1 : Nombre d'associations d'adolescents	et d'enfants qui mettent en œuvre des actions de prévention, médiation des conflits Données de base : 0 Cible : 12	Indicateur 1.2.2 Nombre de CCPE qui mettent en ceuvre des activités socio-éducatives (compétition de football, sketchs) et qui contribuent à réduire la vulnérabilité aux conflits des adolescents et jeunes dans les 4 régions cibles Dans les 4 régions cibles des activités socioéducatives (compétition de football, sketchs) sont mises en œuvre par les CCPE et contribuent à réduire la vulnérabilité aux conflits des adolescents et jeunes	Indicateur 1.3.1 Nombre d'enfant et d'adolescents touchés par des activités socio-éducatives organisées par les écoles. Données de base : 0 Cible : 150
	Produit 1.2. Les adolescents et les	enfants dans les 4 régions cibles participent activement à la consolidation de la paix dans leur communauté.		Produit 1.3. Les outils de formation des enseignants des enfants et des adolescents, dans les écoles pour la prévention et résolution pacifique des conflits sont renforcés

Rapport d'activités du projet approuve par le comité de pilotage	Rapport annuel des CLP Rapport atelier assemblée générale constitutive	Rapport d'activités du projet approuve par le comité de pilotage	Rapport d'activités du projet approuve par le comité de pilotage
Indicateur 1.4.1 Nombre d'activités de prévention et de gestion des conflits organisées par les organisations communautaires de base. Données de base : 0 Cible : 8 soit 2 par région	Indicateur 1.4.2 Nombre d'initiatives de résolution de conflits au niveau local appuyées par les CLP et le réseau national des CLP CLP Données de base : 0 Cible : 30	Indicateur 1.5.1 Nombre de radio privées et communautaires émettant des émissions sur la promotion de la culture de la paix et la réduction de la violence Donnée de base : 0 Cible : 12 dont 3 dans chacune des 4 régions cibles	
Produit 1.4 Les Comités Locaux de Paix (CLP) ont des capacités techniques renforcées pour accompagner les organisations communautaires de base et confessionnelles, au niveau communal, à mener des activités de prévention et de gestion des conflits		Produit 1.5 Les médias et les réseaux sociaux contribuent à la culture de la paix à travers la diffusion d'émissions d'éducation et de sensibilisation à la paix	

	Produit 1.6: L'utilisation des réseaux sociaux par les acteurs locaux contribue à la réduction de la violence et à l'éducation à la paix	Indicateur 1.6.1 Proportion de CLP utilisant une plateforme de réseau social véhiculant des messages pour la réduction des violences et l'éducation à la paix	Rapport d'activités du projet approuve par le comité de pilotage	
		Données de base : 0 Cible : 50 %		
	Produit 1.7.: La médiation de la CEDEAO pour résoudre le contentieux politice	Indicateur 1.7.1 La CEDEAO a des capacités techniques et opérationnelles améliorées pour résoudre le	Rapport d'activités approuve par le comité de pilotage	
	institutionnel est appuyée de manière efficace au plan technique et opérationnel pour contribuer à la récolution de la crise notition et	contentieux politico institutionnel. Données de base: 16 mesures de la feuille de route adoptée par la CEDEAO. Ciblo: 75 % des macures cont mises en cauxe.		
Résultat 2:	Produit 2.1. Les compétences des	Indicateur 2.1: Degré de confiance de la		
La confiance est	FDS en matière de dispersion non violente des foules et aux droits de	population dans les forces de sécurité (Avez-vous très confiance, plutôt confiance, plutôt pas	Rapport enquête de perception	4
accrue entre les		Données de base : 27,90%		
forces de défense et		Cible: 50%		
de sécurité.		Indicateur 2.1.1 : Nombre de FDS formées aux	Rapport CNDH	
		méthodes de dispersion non violente des foules et aux droits de l'homme Les FDS ont des connétences	Données du	
		acerues pour disperser les foules de manière non violente	Ministère de la Sécurité publique	
		Données de base : 8000 FDS Cible : 9500 FDS		

6	
3	

Rapport d'activités approuve par le comité de pilotage Rapport établi par UNREC Rapport UNICEF Rapports CNDH	Rapport établi par UNREC		Rapport d'activités établi par UNREC UNICEF Ministère Sécurité Ministère Justice		Rapport enquête de perception Rapport annuel CNDH
Indicateur 2.1.2 : Pourcentage de baisse du nombre de blessés au cours des dispersions de manifestions politiques Données de base : tbd Cible : 1 50%	Indicateur 2.2.1: Nombre de réunions de concertation entre les FDS et les représentants des populations qui ont été organiséesLes FDS et les représentants des populations ont des capacités techniques renforcées pour améliorer la cohésion sociale	Données de base : 0 Cible : 12 réunions de concertation contribuant à la baisse de tensions	Indicateur 2.2.2 Nombre de structures d'accueil aux usagers aménagées et/ou équipées (au niveau des brigades et commissariats Les FSD et les tribunaux ont des capacités d'accueil des citoyens renforcés pour améliorer	Données de base : 0 Cible : 04-10 pour les FDS 10 pour la Justice	droits de l'homme (violences physiques, psychologiques ou sexuelles) en contexte de tension politiqueNiveau de perception du respect des DH et de l'enfant en contexte de tension politique au Togo par les populations Situation de référence: 67.3% bbs
	Produit 2.2 Le dialogue civilo-militaire est promu comme outil de cohésion sociale				Produit 3.1 Une force de volontaires pour la paix et les droits de l'homme pour les élections législatives, locales et présidentielles est opérationnalisée
					Résultat 3: Les capacités nationales de promotion et

0
$\overline{4}$
4

Rapport SEDH	Rapport d'activités UNICEF		Rapport d'activités des organisations de la société civile d'appui aux élections	Rapport annuel CNDH Rapport d'activités approuvé par le comité de pilotage	Rapport d'activités approuvé par le comité de pilotage
■ Cible: Bonne perception25%	Indicateur 3.1.1 Existence d'une force de volontaire de paix et des droits de l'homme opérationnelle pour les élections législatives, locales et présidentielles Proportion de violations des droits de l'homme et de l'enfant en période électorale	Données de base : tbd par étude baseline 0 Cible : 50 % 1	Indicateur 3.1.2 Baisse de violations des droits de l'homme rapportées par les volontaires pour la paix et les droits de l'homme durant la période les élections Données de base : tbd par enquête base line au démarrage du projet Cible : 50 %	Indicateur 3.2.1 Nombre des membres de la CNDH et MDH formés/recyclés sur le monitoring des DH et les techniques de reportingLes institutions nationales (SEDH, CNDH) ont des capacités techniques améliorées pour suivre, coordonner et rapporter sur la protection et la promotion des droits de l'homme en contexte de crise politique. Données de base : QH Cible : 405	Indicateur 3.2.2 Nombre de sessions organisées pour les défenseurs des droits de l'homme à travers les centres de consolidation de Sokodé et de Karal-es capacités des défenseurs des droits de l'homme à Sokodé sont améliorées à travers les services rendus
				Produit 3.2 Les capacités des institutions nationales (SEDH, CNDH) de suivi, coordination et rapportage de la protection et la promotion des droits de l'homme en contexte de crise politique sont renforcées	
protection des droits	et des d me et n cont tens	politiques sont réduites.			

_
4
4

	Rapport d'activités approuves par le comité de pilotage		Rapport d'activités approuvé par le comité de pilotage			Rapport d'activités approuvé par le comité de pilotage	
par les centres de consolidation des droits de l'homme et de la paix de Sokodé et Kara réhabilités et équipés Données de base : 0 Cible : 10-2 sessions de renforcement de capacités réalisées au niveau des centres	Indicateur 3.3.1 Proportion d'organisations de défenseurs de droits dont les capacités professionnelles sont améliorées	Donnees de base : 0 Cible : 33%	Indicateur 3.3.2 Un pool de femmes défenseurs des droits de l'homme est formé et disponible pour être déployé dans les régions	Données de base : 0 Cible : 100 femmes défenseurs des droits de l'homme	Indicateur 3.3.3 Nombre de rapports alternatifs soumis aux mécanismes internationaux des droits de l'homme par les organisations de défense des droits de l'homme	Données de base : 0 Cible : 5 3	
	Produit 3.3 Les organisations de la société civile y compris de défense des droits de l'homme ont des capacités techniques renforcées pour	documenter et rapporter les violations des droits de l'homme					

Produit 3.4 Les risques associés avec la participation des enfants dans les manifestations politiques sont réduits	Indicateur 3.4.1. Des séances d'info-sensibilisation avec les enfants de la rue sont animées par les agents de protection des ONG partenaires.	Rapport d'activités UNICEF Rapport d'activités approuves par le	
	Données de base : 0 Cible : 12	comité de pilotage	
	Indicateur 3.4.2 Nombre de cas de violence envers les enfants/adolescents signalées à travers un mécanisme de surveillance (ligne verte, commissariat, OSC)	Rapport d'activités UNICEF	
	Données de base : tbd par enquête de base au démarrage du projet Cible : 0		
	Indicateur 3.4.3 Nombre de spots télévisuels et d'émissions radio diffusées pour la sensibilisation à la citoyenneté et à la paix	Rapport d'activités UNICEF	
	Données de base : 0 Cible : 3 spots télévisuels ; 20 émissions radios, soit 5 dans chacune des 4 régions cibles	Rapport d'activités approuves par le comité de pilotage	
	Indicateur 3.4.4. Les compétences des acteurs de la justice pour enfants, des parajuristes et des leaders communautaires sont améliorées en matière de droits et protection de l'enfant et la consolidation de la paix	Rapport d'activités UNICEF	
	Données de base: 0 Cible: 300 acteurs de la justice pour les enfants		

200 autorités nationales et régionales, leaders communautaires

Annex C: Liste à vérifier pour le lancement du projet

Oriestion		OLI NON Commentaire	
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?	us été identifiés ?	×	
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?	clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?	×	
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés	dentifiés ?	×	
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur	nts du gouvernement ont-ils été consultés sur	×	
l'existence du projet ?			
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t'elle été	leçons apprises / activités existantes a-t'elle été	×	
faite?			
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?	res ont-ils été identifiés ?	×	
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la	contrepartie nationale pertinente au sujet de la	×	
mise en œuvre du projet entre les agences récipiendaires ?	récipiendaires ?		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus sur la strai	ur la stratégie de mise en œuvre entre les ageno	×	
récipiendaires différentes ?			
9. Quelles sont les autres activités préparatoires doivent	es doivent être entreprises avant que le projet	N/A	
débute et combine de temps sera nécessaire pour les effectuer.	e pour les effectuer.		